

Compte-rendu de l'audience AESH du 8 avril 2021

Les services du rectorat nous ayant informé·e·s à la dernière minute de leur refus de recevoir plus de 3 personnes, l'organisation de cette audience a été particulièrement chaotique. Face à la pression des organisations syndicales, une solution par visio-conférence a été proposée mais celle-ci n'a pas permis d'associer la représentante du Collectif de parents d'élèves en faveur des AESH, ce que l'intersyndicale déplore.

Nous avons finalement été « reçu·e·s » par madame Moz, directrice de l'École Inclusive et madame Mayot, Secrétaire générale adjointe et directrice du pôle organisation et performance scolaires. Étaient présent·e·s pour l'intersyndicale un·e représentant·e de chaque syndicat : FO, CGT, SNES, SNALC, et SUD.

Questions-revendications et réponses :

(Et quelques remarques post-audience de SUD Education Rhône)

L'intersyndicale a interpellé le rectorat sur la contradiction manifeste entre la promotion officielle de l'École Inclusive comme « priorité nationale » et la mise en place des PIAL, dont la nocivité pour toute l'inclusion scolaire n'est maintenant plus à démontrer :

- Maltraitance des AESH en dégradant de façon drastique leurs conditions de travail et le sens de leurs missions,
- Maltraitance des élèves en diminuant qualitativement et quantitativement les accompagnements - quand ce n'est pas la rupture complète.

L'écart entre l'augmentation des élèves en situation de handicap et la diminution des accompagnant·e·s ne cesse de se creuser.

De plus, l'état de souffrance induit par cette situation se matérialise concrètement à travers les chiffres : 20 % des AESH du Rhône sont actuellement en arrêt de travail et le nombre de démissions depuis la rentrée scolaire est en très forte augmentation. Aucune solution de remplacement n'est bien sûr mise en œuvre.

L'intersyndicale revendique donc l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens, un recrutement massif d'AESH, une vraie revalorisation des salaires et la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

125 rue Garibaldi, 69006 Lyon

sudeduc69@sud-arl.org ■ 04 72 37 79 47 ■ <https://www.sudeducation69.org/>

facebook @sudeduc69 ■ twitter @SudEduc69 ■ mastodon @sudeduc69

Sur les PIAL, le rectorat répond qu'ils ne sont en aucun cas la cause des difficultés actuelles, et que bien au contraire, ils permettent de garantir un accompagnement minimum pour les élèves. Le rectorat reconnaît cependant que la généralisation d'un tel dispositif dans ce contexte est interrogeable, mais argue que la machine administrative était lancée. Il ajoute que le chiffre de 20% d'arrêts de travail s'explique par les nombreuses Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) délivrées par l'administration en raison de vulnérabilités COVID des AESH. Le rectorat conclut sur cette question que le coronavirus est le vrai responsable de cette situation qui est « dure pour tout le monde, salarié·e·s du public comme du privé, mais que **c'est la vie !** »

➡ **Qu'en pense SUD Education ?** Ces réponses sont inacceptables ! L'administration utilise sans scrupule l'épidémie de coronavirus pour éviter d'avoir à s'expliquer sur la dégradation des conditions de travail des AESH et de l'accompagnement des élèves.

Nous ne voulons pas d'un accompagnement « minimum », nous exigeons un accompagnement adapté, au plus près des besoins des élèves !

Quant à la question des ASA, nous ne pouvons que souligner l'incohérence du discours : d'un côté le rectorat justifie le manque alarmant d'heures d'accompagnement par la crise COVID et les arrêts de travail des AESH qu'elle entraînerait et de l'autre il affirme que les AESH ne sont pas en danger dans l'exercice de leurs fonctions et leur refuse une protection adaptée.

Ne nous laissons pas avoir par ce discours culpabilisant (« c'est dur pour tout le monde », « c'est la vie ») : **la casse de l'école "inclusive" n'est pas une fatalité, elle résulte de choix politiques pour lesquels les responsabilités sont identifiées.** L'absence de corps de remplaçant·e·s et le maintien des AESH dans la précarité sont de la responsabilité pleine et entière du ministère de l'Éducation Nationale et de ses services académiques.

Sur les recrutements, le rectorat répond qu'il n'a pas les moyens financiers de remplacer les AESH en arrêt de travail. Concernant le pourvoi des postes vacants (suite à un non-renouvellement, une démission...), il n'y a pas le « vivier » de personnels nécessaire. Nous apprenons qu'**aucune création de poste n'est pour l'heure envisagée.**

➡ **Qu'en pense SUD Education ?** Ce soi-disant manque de moyens financiers masque un manque de volonté politique d'assurer, pour les enfants et les jeunes en situation de handicap, un véritable accompagnement.

L'augmentation du nombre de notifications dans notre académie est un phénomène bien connu. L'absence de vivier ne fait que montrer encore une fois l'impréparation et la négligence qui caractérise la gestion des personnels AESH (encore faudrait-il que le rectorat valide les candidatures qui lui sont envoyées). Les syndicats alertent depuis des années sur le manque de recrutements et sur l'absence d'attractivité induite par les conditions de travail des AESH. Les personnels et les familles n'ont pas à subir l'incompétence de l'administration en matière de gestion, ni le diktat d'une économie libérale de plus en plus déshumanisée.

L'annonce de l'arrêt des recrutements alors même que des élèves sont en attente d'accompagnement depuis le début de l'année est scandaleuse et inacceptable.

Sur la revalorisation salariale et le statut, le rectorat répond que la discussion sur la grille de rémunération et l'élévation du niveau indiciaire ne se traite que dans le cadre d'une négociation à l'échelle nationale. De plus, d'après le rectorat, **les AESH n'ont pas besoin d'un statut de fonctionnaire** puisque le nouveau cadre de gestion leur permet un passage en CDI à l'issue de deux contrats en CDD de 3 ans.

➡ **Qu'en pense SUD Education ?** Nous rappelons que la grille indiciaire n'est pas appliquée partout et que sa mise en œuvre dans l'académie de Lyon est très récente et résulte d'un combat syndical. Cette grille indiciaire ne prévoit que 3€ bruts supplémentaires après un an d'ancienneté à 66%. C'est simple, le SMIC augmente plus rapidement que le salaire des AESH. La revalorisation du SMIC supprime régulièrement un niveau de la grille indiciaire des AESH qui, elle, n'augmente pas. **SUD Education exige un vrai salaire pour les AESH.**

De plus, la possibilité de passage en CDI, que le gouvernement nous vend comme sa mesure phare, ne modifie en rien la précarité des AESH qui sont toujours rémunéré·e·s bien en deçà du seuil de pauvreté avec des conditions de travail intenable. **La précarité à vie ? Non merci ! SUD Education exige un vrai statut pour les AESH.**

Lors de cette audience, l'intersyndicale a rappelé l'administration à son devoir de protection des personnels et a donc une nouvelle fois fait valoir la nécessité pour les AESH de bénéficier de matériel de protection (masque FFP2 notamment) adapté à la spécificité de leurs missions qui peuvent induire une forte proximité avec des élèves qui ne peuvent pas porter de masque.

Réponse du rectorat : *L'école n'est pas un hôpital et les AESH n'ont pas besoin d'être plus protégé·e·s. Les masques chirurgicaux resteront les seuls mis à disposition.*

➡ **Qu'en pense SUD Education ?** Dans bien des établissements, quand des masques sont effectivement fournis aux AESH – ce qui n'est pas systématique – il s'agit de masques « grand public » et non de masques « chirurgicaux ». Le rectorat refuse des moyens de protection supplémentaires et nie sa responsabilité dans la situation sanitaire des AESH alors même que les syndicats l'interpellent à ce sujet depuis le premier confinement.

L'intersyndicale a également rappelé à l'administration son devoir de faire respecter le cadre d'intervention et les missions des AESH sur tous leurs lieux d'exercice. Les remontées individuelles sont compliquées du fait de la forte pression hiérarchique subie par les personnels.

Réponse du rectorat : *Il faut faire remonter à l'administration les situations au cas par cas, car les établissements où le cadre est respecté "vivent mal" de recevoir des rappels à l'ordre sur ce sujet.*

➡ **Qu'en pense SUD Education ?** Les témoignages des AESH montrent que le non-respect de leur cadre d'intervention et de leurs missions ne relève pas de cas isolés. Nous nous préoccupons du ressenti des chef·fe·s quand les droits des AESH seront respectés ! SUD Education se tient aux côtés des collègues AESH pour les aider à faire valoir leurs droits.

Enfin, l'IS a de nouveau alerté le rectorat sur les problèmes de communications récurrents entre les services de l'administration et les AESH :

- Absence totale d'informations quant aux modalités de travail pendant le confinement OU envoi d'informations contraires au protocole national : les AESH ne sont pas des personnels réquisitionnables
- De même pour le « vademecum » censé présenter le nouveau cadre de gestion, à la fois mal diffusé et comportant des informations erronées et contraires au droit.
- Retour sur les "groupes de travail" du mois de mars, transformés sans concertation en "atelier créatifs", infantilisants et entravant toute possibilité de dialogue social digne de ce nom autour de sujets pourtant essentiels.
- Au vu des dysfonctionnement majeurs de l'année dernière sur l'enquête de vœux d'affectation, demande d'information quant à sa mise en œuvre cette année.

Le rectorat répond que la direction des services de l'inclusion est en création et les difficultés évoquées viennent de l'absence d'une base de travail préexistante. Il ajoute que la nouvelle forme des groupes de travail était une volonté d'ouverture, mais devant l'échec de cette modalité, de nouveaux groupes vont être proposés sous une forme classique. Enfin nous apprenons que l'informatisation de l'enquête de vœux a été harmonisée entre les trois départements de l'académie, ce qui devrait permettre un traitement plus rapide des informations saisies. Aucune garantie n'est donnée cependant quant au respect des vœux ni à la transmission des affectations avant les vacances d'été. L'enquête serait disponible d'ici la fin des vacances de Pâques et ouverte pendant trois semaines.

➡ **Qu'en pense SUD Education ?** Le problème de communication à tous les niveaux est récurrent depuis des années. Il s'est encore aggravé pour les AESH depuis la restructuration des services préparant la mise en place des PIAL, et a notamment entraîné les incroyables difficultés de paye à la rentrée de septembre 2019. Il est inacceptable qu'en 2021, alors qu'il s'est écoulé 16 ans depuis la loi 2005 et que les accompagnant·e·s scolaires sont intégré·e·s dans l'Éducation Nationale depuis 2003, les pouvoirs publics se permettent d'affirmer qu'il n'y a aucune base administrative des services de l'inclusion !

Ceci est pour nous la démonstration de l'intérêt de façade de l'administration pour les enjeux de l'École Inclusive.

125 rue Garibaldi, 69006 Lyon

sudeduc69@sud-arl.org ■ 04 72 37 79 47 ■ <https://www.sudeducation69.org/>

facebook @sudeduc69 ■ twitter @SudEduc69 ■ mastodon @sudeduc69

Face aux réponses de l'administration : Mobilisation !

D'autres choix sont possibles. Des propositions en faveur des AESH ont été portées cet hiver à l'Assemblée Nationale, et si elles ont pour l'instant toutes été retoquées par le gouvernement, elles montrent qu'il n'y a pas de fatalité à subir mais **des combats à mener !**

Les AESH ne sont pas esseulé-e-s : nos collègues AVSociale, de la santé, du médico-social, les livreurs UBER ou Deliveroo, l'énergie, la culture... sont également en lutte contre ces logiques comptables et déshumanisées.

Le rapport de force doit s'organiser au sein de l'éducation et en coordination avec tous les secteurs !

P.S. : Il n'y aura pas de réponse à la demande de l'intersyndicale d'avoir des données actualisées tant sur la question de l'accompagnement (nombre d'élèves avec et sans accompagnement, nombre moyen d'heures allouées aux élèves) que sur les indicateurs de départ des AESH (nombre de démissions, de ruptures de contrat et de non-renouvellement des AESH).